

COMMUNIQUE DE PRESSE

Passage de l'académie de Martinique au niveau 3 du protocole national

Mercredi 08 décembre 2021

Le renforcement des mesures de restriction sanitaire décidé par le préfet de Martinique au regard de la situation sanitaire actuelle se traduit pour l'académie de Martinique par un passage au niveau 3 du protocole national à compter du **jeudi 9 décembre 2021**.

En vertu des possibilités d'adaptation locale, les élèves du **1er degré** et du **2nd degré** restent accueillis en **présentiel** sur tout le temps scolaire.

À compter de l'école élémentaire, le port du masque en extérieur devient obligatoire dans l'enceinte et aux abords des établissements. Seules les activités physiques et sportives de basse intensité sont autorisées, en extérieur comme en intérieur, sous réserve qu'elles soient compatibles avec le port du masque et les règles de distanciation.

Le protocole de contact-tracing est inchangé.

L'académie de Martinique rappelle l'impérieuse nécessité du respect strict des gestes barrières et du port du masque afin de préserver la santé et la sécurité de tous et toutes.